

LA GAZETTE DE JOLIETTE  
Parait tous les  
Mardi et Vendredi.  
ABONNEMENT.  
UN AN.  
Canada ..... \$2.50  
Etats-Unis (en or) ..... 2.50  
(Payable d'avance.)  
Les frais de poste sont  
compris dans les deux cas.

# LA GAZETTE DE JOLIETTE

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Tarif des Annonces.

1ère insertion par ligne... 8 Cts  
Chaque insertion subséquent... 5 Cts

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Toute correspondance, etc., doit être munie d'une signature responsable.

14ème ANNEE.

JOLIETTE, 21 MAI 1879.

[Rédigé par un Comité de Collaborateurs.]

No. 15

## Feuilleton !

### LES IDOLES

PAR

RAOUL DE NAVERY.

II

UN FILS PRODIGE.

(Suite.)

A peine Xavier eut-il le pied dans les cercles que les cercles se le prirent. Il devint un cocodès, un petit crevé, un gommeux ! trinité de noms caractérisant le même être personnel, inutile et prodigue, produit d'une société qui s'effondre... Je compris le danger, je voulus enrayer le mal... Il était trop tard... Xavier avait perdu, au milieu de ses compagnons d'orgie, cette fleur de respect de famille, de bon ton et de tendresse qui ne se conservent qu'au foyer paternel... Mes observations le froissèrent ; il y répondait avec agresseur et me quittait morose et chagrin... Je l'aimais, et je le rappelais... en le rappelant je lui donnais encore ce qu'il me demandait... Et cela dure depuis cinq ans ! Mais je suis las de solder cette paresse élégante ! je ne me crois plus le droit de subvenir davantage aux dépenses d'un ingrat qui me prend presque pour sa dupe... A partir d'aujourd'hui, la caisse est fermée... Soit ! dit Sulpice, mais le père rouvre ses bras ?

Au fils repentant, certes ; Tu ne comprends peut-être pas, Sulpice, pourquoi je souffre aujourd'hui doublement de la conduite de Xavier ? C'est que je la compare à celle de Bénédicte, mon vrai fils, c'est cet orphelin qui va m'appeler son père, et qui trouve la jeunesse et le talent un assez beau capital pour qu'il ne soit pas besoin d'y ajouter des écus... L'absence de Xavier ce soir a été la goutte d'eau faisant déborder la coupe d'amertume... A partir de demain, Xavier travaillera et prendra la direction de la fabrique, sous ma surveillance.

— Bien ! mon père, je vous approuve de couper court au mal ; une heure viendrait où il n'en serait plus temps... Je vous supplie seulement de mettre de la douceur dans vos reproches... Il n'a pas le cœur méchant, ce prodige ! Ses amis l'aiment, Sabine le chérit de toute la puissance de son cœur angélique, et moi aussi, mon père, je porte à Xavier l'amour que ressentent les mères pour leurs fils malades, en danger peut-être. Si je maudis ses fautes, j'espère en effacer les traces. Les vices m'épouvantent, les hommes vicieux m'attristent... car, de même que le Christ, je suis entré dans le monde du sacerdoce, non pour ceux qui se portent bien, mais pour ceux qui sont malades... Ne nous les dissimulons pas, Xavier est le Benjamin de la famille... Et s'il se rend, hélas ! presque indigne d'une préférence dont nous sommes tous complices, je suis sûr qu'il s'efforcera plus tard de la mériter ?

— Dieu t'entende ! murmura Pomereul.  
— Oui, si vous me promettez de lui parler doucement.  
— Avec fermeté, mais sans colère.

— Tout ira bien, croyez-le... Et pour vous distraire de cet entretien bien lugubre pour un jour de fiançailles, écoutez la musique de Sabine, de la belle, bonne et grande musique, comme Bénédicte fait de la belle et noble sculpture. En effet, la jeune fille, quittant le piano sur lequel elle venait d'écouter de brillantes fantaisies, s'était assise à l'harmonium, et jouait une des merveilles de la musique religieuse, l'O Jesu, de Haydn. Cette prière si large, si suppliante, qui fait succéder au cri d'angoisse de l'homme la supplication caressante de l'enfant, était interprétée par Sabine avec

un sentiment d'une exquise profondeur. Personne avant elle n'avait su détailler ce morceau avec un semblable talent, et Bénédicte, en fermant les yeux, pouvait se croire sous les voûtes pleines d'ombres d'une chapelle, écoutant la voix d'un orgue saint, portant sur les ailes des notes de la prière de la foule agonisée. En les rouvrant, il trouva à Sabine une telle expression d'inspiration, qu'il lui dit, d'une voix contenue :  
— Restez ainsi une minute encore ! l'an prochain j'enverrai une sainte Cécile au Salon.

Quand la mélodie religieuse s'éteignit sous les doigts de Sabine, ce fut le signal de l'adieu. Bénédicte serra les mains de Pomereul et de Sulpice, prit une fleur que lui tendait sa fiancée, et quitta cette famille que, désormais, il considérait comme la sienne.

— A demain, lui dit Pomereul ; ton couvert sera mis tous les jours.

Lorsque le sculpteur se fut éloigné, Sabine soupira le bonsoir à son père :

— J'espère, lui dit-elle, que vous n'allez pas travailler ?

— Une lettre à écrire seulement, chère fille.

— Je comprends... dit Sulpice, vous voulez attendre Xavier.

— Oui, mon fils ; il apprendra ce soir ma décision.

— Souvenez-vous de ce que vous m'avez promis.

— Sois tranquille, Sulpice ! repose en paix, mon digne fils !

Le jeune prêtre monta au dernier étage de l'hôtel, où sa chambre se trouvait située.

Sabine gagna son petit appartement, placé entre celui de Pomereul et celui de Xavier.

La jeune fille qui recommandait si bien à son père de ne pas prendre sur le repos de la nuit, s'assit en face d'une petite table et se mit à écrire avec une rapidité due au sentiment d'une joie et d'une inspiration vraies.

Pendant ce temps, Pomereul sonnait Baptiste.

— Vous me préviendrez, dit-il, quand M. Xavier rentrera.

— Mais, M. Xavier est chez lui depuis une heure.

— Alors, priez-le de passer dans mon cabinet.

Un moment après, Xavier se trouvait en face de son père.

Sa physionomie portait les traces de veilles et de chagrins précoces ; l'œil était presque éteint et les lèvres sans couleur. La toilette, d'ordinaire si soignée du jeune homme, était frisée, presque débraillée ; un tremblement nerveux agitait ses mains.

— Pourquoi n'avez-vous pas assisté au dîner de famille ? demanda Pomereul.

Le jeune homme baissa la tête sans répondre.

— Où étiez-vous ? reprit le négociant.

— Au cercle !

— Et vous nous avez préféré la société de vos amis ?

— Je n'ai pas diné, répliqua Xavier, d'une voix basse.

— Que faisiez-vous donc ?

— Je jouais !

— Vous jouiez ? Et vous avez perdu, n'est-ce pas ?

— J'ai perdu, mon père !

— Une grosse somme ?

— Oui, mon père.

— Combien.

— Quarante mille francs !

— Vous possédiez donc une bourse de jeu considérable ?

— Non, mon père... Je jouais sur parole !

— Ah ! si se trouve des gens qui risquent contre vos quarante mille francs sur parole ? Cela fait honneur à leur confiance.

— Et à ma loyauté, mon père.

— Comment cela ?

— Cela prouve que si je fais des dettes, je les paie ; que si je contracte un emprunt, je le rembourse.

— Avec quoi ? demanda Pomereul.

— Avec... avec l'argent que vous voulez bien me donner, mon père.

— Allons ! dit le banquier, l'entretien que nous devons avoir sera plus long que je ne pensais... Je voulais vous laisser debout comme

un coupable resté devant son juge... mais j'ai pitié de la prostration dans laquelle je vous vois. Prenez un siège et écoutez-moi.

En entendant, pour la première fois, son père lui parler avec cette froideur glaciale, Xavier perdit le peu d'assurance qu'il gardait encore et tomba lourdement dans un fauteuil.

— Quand j'épousai votre mère, reprit Pomereul, elle était pauvre, je vivais moi-même de mon métier de ciseleur et de monteur, et nous nous amusions assez les mauvais jours pour avoir le temps de nous apprécier davantage... Quand la fortune vint, elle nous trouva présumés contre ses dangers... Votre mère resta ce qu'elle était, une sainte et modeste créature, et si elle possédait des écus, dont le cadeau flattait ma tendresse sans exciter sa vanité, elle ne m'en demanda jamais. Elle vous nourrit tous les trois, sachant rester une mère de famille accomplie et une femme aimable. Elle veilla sur vous, tant que Dieu lui permit de vivre, et un jour elle me laissa seul... Oui, seul ! non que je ne vous aimasse point tous les trois ; mais si vous remplissiez une grande part de mon cœur, il en est une qui resta toujours veuve... Je ne trahis pas le souvenir de la chère morte, et je me vouai à votre éducation. Sulpice et vous, Xavier, vous reçûtes les mêmes leçons, données par les mêmes professeurs... Sans doute Sulpice, qui avait davantage vécu avec sa mère, et garda davantage l'angélique empreinte, car dès qu'il fut en âge de penser, il devint sérieux dès qu'il lui fut possible de choisir une carrière, il se décida pour le sacrifice perpétuel de soi, l'abnégation de tous les jours, il entra dans le sacerdoce ; c'était déjà un apôtre... Le séminaire le prenait, vous seul me restiez ; vous seul deviez vivre de la vie mondaine et continuer la famille et un nom de braves gens ; si cela n'exécuse pas mes faiblesses, cela les explique, du moins... J'ai cru longtemps que vous cédiez à l'effervescence passagère de la jeunesse ; je ne mis point assez tôt votre volonté sous le joug du travail, et chaque jour je sentis que vous m'échappiez davantage...

— Mon père !

— Ne m'interrompez pas ! vous répondrez plus tard... Vos besoins factices grandissent à mesure qu'ils se vident satisfaits... Vous prenez soin d'exciter un côté dangereux de mon affection et de mon amour-propre paternel, et depuis ce jour je n'ai plus été pour vous que le pourvoyeur de vos prodigalités et presque, par cela même, le complice de vos fautes... Mais on s'arrête quand on veut, fût-ce sur la pente délicate d'une montagne... Je vois l'abîme, je ne veux pas y tomber, et je sens que vous y roulez... J'ai payé vos chevaux, soldé les dettes que vous avez contractées. C'en est assez ! le banquier n'existe plus ! Quant au père, celui-là, vous le trouverez si vous le voulez, et il ne faut pour cela que changer de vie... Seulement, je ne me contenterai point de promesses ; il me faudra des faits.

— Commandez, mon père, dit Xavier, avec abattement.

— Avez-vous fait de nouvelles dettes ?

— Oui, mon père.

— Leur total atteint un chiffre total de...

— Vingt mille francs, à peu près...

— Ajoutons-en cinq, pour l'aprouver... dit Pomereul, en écrivant ce chiffre sur une feuille de papier.

— J'avais donné ordre à mon tapissier de renouveler mon ameublement...

— Un ameublement qui date de cinq ans... Enfin ! Je donnerai contre-ordre au tapissier, et s'il y a lieu, je l'indemniserai... Quant aux trente mille francs, dus à divers créanciers, la vente de votre écurie suffira pour les payer.

— Vendre mes chevaux ? s'écria Xavier.

— Au Tattersal, dans huit jours.

— Mais, on dira que je suis

ruiné !

— J'aime mieux cela que de me ruiner moi-même.

— Et la dette d'aujourd'hui ? reprit Xavier, anxieux.

— Pour celle-ci, vous prendrez des arrangements.

— Des arrangements, quand il s'agit d'une dette de jeu ! Y songez-vous, mon père ? Mais, elles sont sacrées, celles-là ! Il y va de mon honneur !

— Honneur ! dettes sacrées ! répéta M. Pomereul. En vérité, vous parvenez d'une façon singulière à altérer le sens des mots.

Pourquoi donc, je vous prie, la dette de jeu est-elle plus sacrée que toute autre dette ? Est-ce parce que l'amour du jeu est un vice ? Je trouve, moi, monsieur, qu'une dette bien autrement sacrée est celle que l'on contracte envers un marchand, un ouvrier vivant de son gain et de son salaire. En retardant le paiement de votre dette, vous pouvez jeter l'un dans la faillite et l'autre sur le pavé... C'est un peu plus grave que de faire attendre un jeune homme au col cassé qui a risqué sur un coup de cartes une partie de l'héritage paternel. L'honneur ! mais l'honneur, c'est de remplir envers tout les devoirs qui nous sont imposés par la société comme par la conscience... Pour le soldat, c'est de défendre son drapeau au prix de sa vie ; pour le magistrat, de rester intègre ; pour l'artiste, littérateur, statuaire ou peintre, d'employer ses talents à la glorification et à la représentation du beau ; pour le négociant, de ne jamais laisser protester sa signature ; pour le fils, de payer au père sa dette de reconnaissance, de respect et de travail ! L'honneur, j'en puis parler, car j'ai gardé le mien ! Mais je vous défends de prononcer ce mot quand il s'agit d'une dette de jeu ! Et la loi les regarde si peu comme sacrées qu'elle ne les reconnaît pas...

— C'est vous, mon père, qui me conseillerez...

— Je ne conseille rien, je déclare seulement que je ne paierai pas !

— Et comment ferai-je, mon Dieu ?

— Vous prendrez des arrangements avec ce créancier, comme toute votre vie vous en avez pris avec les autres... Vous demanderez des époques d'échéances fixes, et on vous les accordera... Vous ne savez pas, car vous restez étranger aux choses de la famille, que j'ai fiancé aujourd'hui votre sœur à Bénédicte... Je ne me trouve pas le droit de sacrifier sa part et celle de Sulpice à vos folies... Je ne jeterai point leur fortune dans le gouffre que vous creusez... Dès demain vous prendrez la direction de la fabrique, et vous recevrez douze mille francs d'appointements par an. C'est sur cette somme que vous libérerez de votre dette de jeu.

— Mon père, dit Xavier, se levant, pâle, livide et se soutenant mal sur ses jambes, vous ne ferez pas cela, vous ne m'obligerez pas à avouer ma pénurie, à demander des délais... Vous me demandez ces quarante mille francs, et vous me refusez après ce que vous voudrez... Il ne faut pas me réduire à cette honte, à ce désespoir... Que sont quarante mille francs pour vous ?

— Une pareille somme représente les économies persistantes de plus d'une famille ! Quarante mille francs ! Combien l'on sauverait de petits marchands de la banqueroute, et de gens du désespoir avec cette somme ! Je vous l'ai dit, vous avez dépensé plus que votre part d'héritage, le reste appartient à Sabine et à Sulpice.

— Et quel besoin mon frère a-t-il d'une fortune, lui qui loge dans une mansarde, marcherait volontiers pieds nus, et se contente de pain et d'eau.

— Vous oubliez ses pauvres, monsieur.

— Ah ! c'est horrible ! atroce ! fit le jeune homme. Je veux bien me corriger, renoncer à tout, entrer même à la fabrique, me contenter de douze mille francs de pension, mais soldes ma dette de

jeu, soldes-la... Il le faut, mon père, il le faut, voyez-vous... Je veux votre parole, une promesse... Il y a de l'or dans cette caisse... donnez-m'en, que je paie ! que je paie !

— J'ai dit non ! répliqua le fabricant, en faisant un effort pour dompter l'impression violente que lui causait la douleur de Xavier.

— Prenez garde, mon père ! prenez garde ! fit Xavier, en s'approchant, tout égaré, du bureau de son père.

— Misérable ! vous me menacez ! s'écria Pomereul, en se levant.

Au moment où le père et le fils se trouvaient ainsi face à face, l'un livide de rage, l'autre sous l'empire d'une indignation violente la porte du cabinet s'ouvrit brusquement, et Sabine, épouvantée, se jeta entre eux.

Xavier la repoussa, et la jeune fille, en pleurs, enlaça de ses deux bras le cou de son père.

(A Continuer.)

VOL ET MEURTRE.— On lit dans l'Univers du 20 avril :

Avant-hier soir, à six heures, un garçon de boucher faisant sa tournée, se présentait chez Mme X... marchande de vins, à Montreuil. La boutique paraissait vide. Le garçon appela, et voyant qu'on ne lui répondait pas, il entra.

Il recula épouvanté : la marchande de vin gisait au fond de la boutique, baignant dans son sang.

Epouvanté : le jeune homme appela au secours. Plusieurs personnes accoururent, et on alla avertir M. Tardif, commissaire de police, qui vint, accompagné d'un médecin.

Le médecin constata que tout secours était inutile. La mort remontait au moins à six ou sept heures. La victime avait dû être frappée vers onze heures du matin.

Elle avait reçu onze coups de couteau.

On est immédiatement allé chercher le mari de la victime. Il a sans difficulté prouvé qu'il était à travailler aux champs depuis le matin.

Le vol a été le mobile du crime ; mais les assassins n'ont pu voler que 8 francs qui étaient dans le comptoir.

Un billet de 100 fr., a échappé à leurs recherches.

M. Macé, chef du service de la sûreté, est parti ce matin à la première heure, pour de nouvelles constatations.

QUÉBEC.— Un pénible accident est arrivé dernièrement à l'hôtel Lebel, sur la rue St. Pierre. Deux menuisiers travaillant au sommet d'une maison à trois étages et posaient des chassis vitrés lorsque la planche sur laquelle ils étaient assis manqua tout à coup et ils précipitèrent dans le vide. Ils passèrent par l'ouverture et tombèrent dans la cave située vis-à-vis. L'un des deux, Joseph Godbout, fut tué instantanément. Il était âgé de 40 ans et il laisse une femme avec cinq enfants. Il résidait à St. Sauveur.

Son compagnon s'est fait de terribles blessures. On craint qu'il ne puisse survivre.

LES CHIENS DES PRAIRIES.— On s'est toujours demandé, dit un journal de San Francisco, comment les chiens des prairies qui habitent des déserts où il n'y a ni ruisseau ni source, pouvaient trouver l'eau pour se désaltérer. Voici ce que raconte à ce sujet un vieux trappeur. Les chiens des prairies se creusent des puits ; chaque bande a le sien, dont l'entrée est soigneusement dissimulée. Quelle que soit la profondeur à laquelle se trouve l'eau, les chiens creusent et creusent encore jusqu'à ce qu'ils l'aient atteinte.

Un trappeur connaît un de ces puits qui a 200 pieds de profondeur, avec un escalier circulaire qui descend jusqu'à l'eau. Chaque fois qu'un chien veut boire, il est obligé de descendre cet escalier, ce qui n'est pas une petite affaire, même pour un chien.

— Le passif de Sevan, Clough et cie, banquiers de New-York, dont la faillite a été annoncée jeudi dernier, s'élève à \$2,000,000.

EXPLOSION D'UN CERCEUIL.— Mardi matin, vers huit heures, un terrible événement est arrivé à Outremont. Comme un cortège funèbre passait devant l'hôtel de l'endroit, on enten-

dit un bruit immense dans le cercueil. Le cercueil avait fait explosion et laissait à découvert le cadavre qu'il contenait. Pendant la décomposition du cadavre, les gaz s'étaient accumulés et n'ayant pas trouvé d'issue, ils avaient exercé une pression tellement forte sur les parois intérieures du cercueil que les planches n'avaient pu résister.

FRAPPÉ PAR LES CHARS.— Samedi soir, un homme du nom de Joseph Labelle, marchait sur les rails du Grand-Tronc près de la station Dorval, lorsqu'il fut frappé par l'engin No. 22. On arrêta le convoi immédiatement et le blessé fut transporté à l'hôpital-général. Il avait le bras fracturé depuis le coude jusqu'à l'épaule ainsi que des blessures internes. Ses souffrances durèrent jusqu'à dimanche matin à 10 heures et alors il expira sans avoir repris pleinement connaissance. Il n'a pu donner aucun détail sur l'accident et le conducteur et le chauffeur ignorent aussi comment la chose est arrivée.

— Le montant total des dommages payés pour animaux tués sur l'Intercolonial, en 1878, est de \$3,313, et pour marchandises perdues ou endommagées pendant le trajet, les dommages payés se montent à \$6,000. \$29,070 ont été dépensés pour réparer les murs de la cité de Québec entre le premier août et le premier octobre 1878. Cette somme a été payée à 40 contracteurs différents, et 287 ouvriers ont été payés pour 1,902 jours d'ouvrage.

Le chemin de fer Intercolonial a un fonds spécial d'assurance auquel tous les employés contribuent au moyen d'une légère réduction sur leurs salaires. De décembre 1884 au 1er février 1879, \$29,790 ont été versés à la caisse de cette assurance, et \$6,536 ont été payés comme indemnité aux personnes blessées.

MORT PAR LE POISON.— Une petite fille, Eugénie Beaudet âgée de 5 ans, enfant de M. Olivier Beaudet, cultivateur de Lothbrière, est morte le 8 du courant, à la suite d'horribles souffrances causées par une plante végétale, la ciguë, communément appelée carotte à moreau, que cette enfant avait eu l'imprudence de manger en jouant avec d'autres petites filles de son âge, près de la demeure de ses parents. Le médecin fut appelé en toute hâte, mais les ravages de la mort étaient déjà trop avancés. Chaque année malheureusement, nous avons la pénible tâche d'annoncer de pareils cas. Espérons que ce triste exemple servira de leçon aux parents et qu'une surveillance plus assidue sera exercée auprès de leur pauvre enfant.

— Canadien.

— M. Charles de Cazes, de Winnipeg, est venu à Ottawa pour inscrire sur la liste des patentes une invention fort ingénieuse et qui sera surtout fort utile dans le Nord-Ouest. C'est un canon d'un nouveau genre et en trois compartiments qui peuvent se détacher en quelques secondes, s'emboîter l'un dans l'autre et être transportés aussi commodément que le moindre colts. L'embarcation est très légère, très sûre et assez rapide pour la chasse et la traversée des lacs : pour 15 pieds de longueur, elle pèse que 65 lbs. Deux de ces canots réunis par un appareil peuvent porter un canon de campagne. Ainsi l'invention peut être utile non-seulement pour la chasse et la pêche, mais même dans les expéditions militaires où le transport des bateaux ordinaires est un obstacle considérable.

Plusieurs ingénieurs civils du département et même MM le commandant Fortin et le colonel Smythe ont fait les plus grands éloges de l'invention et la recommandent fortement.

— Un missionnaire aussi spirituel que pieux et pauvre, ayant été élevé à l'épiscopat dans une contrée d'Amérique, se rendit à Rome, où le Saint Père lui fit l'honneur insigne de le consacrer.

Après la cérémonie, le consacrateur dit au nouvel évêque :  
— Il faut que je vous donne un souvenir de votre sacre.

Puis, montrant un magnifique ciboire et un calice non moins beau, le Pape ajouta :

— Choisissez !

Monsieur choisit le ciboire.

Après quoi, étendant la main vers le calice, il prononça ces paroles de la messe :

— Quid retribuam Domino pro omnibus que retribuit mihi ? Calicem... accipiam. (Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens dont il m'a comblé ? Je prendrai le calice.)

Le Saint Père sourit et le spirituel évêque emporta en Amérique deux souvenirs de sacre.

# JOLLETTE.

Mardi, 21 Mai 1879.

## PROROGATION DU PARLEMENT

Jeué (le 15) a eu lieu la clôture de la première session du 4<sup>me</sup> Parlement de la Puissance du Canada. La Chambre s'est réunie le 13 février dernier, la session a donc duré trois mois et deux jours.

L'enthousiasme habituel prévalait pour cette occasion, les galeries étaient pleines de spectateurs, mais peu de dames occupaient des sièges dans l'enceinte de la Chambre. Parmi les personnes présentes nous avons remarqué Mes<sup>mes</sup> Montalba, les demoiselles Allen, mesdemoiselles Mount et Blacklock, mesdames Mackintosh, W. T. Powell, Rykert, mesdemoiselles Coutlee, mesdames Griffin et White.

À deux heures les canons de la batterie de la pointe Nepean firent retentir les airs du salut habituel et quelques minutes plus tard Son Excellence le Gouverneur Général, escorté par un détachement de dragons de la Princesse Louise arriva à la grande entrée du Parlement. Une garde d'honneur des grenadiers sous le commandement du capitaine Lee présenta les armes et le corps de musique joua l'hymne national.

Puis Son Excellence fit son entrée dans la Chambre.

Les personnes suivantes, appartenant à l'état-major assistaient à cette cérémonie :

Le Lieutenant Général Sir Selby Smyth et le Capitaine Selby Smyth, Colonel Powell, Adjudant Général, Major du Winton, secrétaire du Gouverneur Général et M. Harbord, aide de camp, l'honorable M. Moreton, les Lieutenants Colonels Forrest, Ross, Brunel et White, Major Walsh, Capitaine Lang et le Lieutenant Coutlee.

La présence des membres de la Chambre des Communes ayant été requise, on procéda à la lecture des bills passés pendant la session.

Son Excellence lut ensuite en anglais et en français le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes.*

Je désire vous remercier pour la diligence et les soins avec lesquels vous avez rempli vos devoirs durant cette longue et laborieuse session.

La réorganisation de l'important Département des Travaux publics, et sa nouvelle division, ajouteront grandement, je l'espère, à l'efficacité du service public.

La consolidation et les amendements des statuts relatifs aux terres du Dominion, présenteront au grand nombre de colons qui se dirigent en ce moment vers le Nord-Ouest un système parfaitement considéré et équitable.

J'espère que le bill relatif aux Poids et Mesures, tout en adoucissant un peu la rigueur des législations antérieures, ne diminuera pas l'efficacité de cette importante mesure.

Les provisions faites pour la télégraphie sous-marine entre le continent, Anticosti et les îles de la Madeleine, faciliteront notre commerce et notre navigation et aideront spécialement au développement de nos pêcheries.

Les mesures adoptées pour une vigoureuse continuation des travaux du chemin de fer du Pacifique Canadien, nous font entrevoir la completion de cette grande entreprise dans un avenir peu éloigné et l'achèvement de la ligne de la Rivière du Loup à Québec appartenant au Grand Tronc, terminera quand il sera conclu, les engagements pris au temps de la Confédération de relier par un chemin de fer intercolonial le St. Laurent avec l'Océan Atlantique à Halifax.

Je vous fais mes compliments sur les autres mesures touchant les intérêts publics qui ont été passées.

*Messieurs de la Chambre des Communes.*  
Au nom de Sa Majesté, je vous remercie pour les subsides que vous avez bien voulu accorder. Ils seront employés avec la plus grande économie possible.

*Honorables Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes.*

Le réajustement du tarif opéré par la législation de cette session, aura pour effet, je l'espère, en augmentant les revenus, d'établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, aidant en même temps au développement de nos diverses industries et tendra à faire disparaître la dépression financière et commerciale qui a si grandement retardé les progrès du Canada. En vous disant adieu, je désire en même temps vous exprimer ma sincère espérance que lorsque le Parlement se réunira de nouveau, il retrouvera le pays en paix avec ses voisins et jouissant d'une plus grande prospérité nationale.

## BILLS ACCEPTÉS.

La liste suivante comprend tous les bills passés pendant la Session et qui ont reçu l'assentiment de Son Excellence.

Un acte pour amender et consolider les actes relatifs à la police montée du Nord-Ouest.

Un acte pour réduire le Capital

Stock de la "Quebec Fire Insurance Company."

Un acte pour augmenter les pouvoirs de la Compagnie de télégraphie du Dominion et amender l'acte d'incorporation de la dite Compagnie.

Un acte pour amender l'acte 41 Vict. Chap. 21, intitulé : "Un acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de Junction, Montréal et Champlain."

Un acte relatif au Pont International.

Un acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer Welland à convertir sur bons d'hypothèques 6 0/0 en débetures 5 0/0.

Un acte pour l'incorporation de la compagnie d'impression de la Gazette.

Un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie limitée : "The London and Canadian Loan Agency."

Un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer Kingston et Pambrroke.

Un acte relatif à la Banque Consolidee du Canada.

Un acte pour amender un acte relatif à la police du Canada.

Un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Junction Ontario et Pacifique.

Un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Napanee, Tamworth et Québec.

Un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance sur la vie, le Canada.

Un acte pour autoriser la construction d'un pont sur la rivière Ottawa, pour l'usage du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

Un acte relatif à l'école de R-forme pour femmes "Andrew Mercer Ontario."

Un acte relatif à la Banque Jacques Cartier.

Un acte pour incorporer la compagnie Mutuelle d'Assurance sur la vie, l'Amérique du Nord.

Un acte relatif aux droits de tonnage perçus dans les ports canadiens sous la loi canadienne.

Un acte pour amender l'acte de 1875 concernant les bureaux de Poste.

Un acte pour incorporer la Société de Géographie de Québec.

Un acte relatif au recensement et aux statistiques.

Un acte pour amender l'acte concernant les Penitenciers de 1875.

Un acte pour amender l'acte d'incorporation "The Ottawa Loan and Investment Company" et changer son nom en celui de "The Manitoba and North West Loan Company" (limitée).

Un acte pour amender et consolider les lois relatives aux droits imposés sur les notes promissaires et les bills d'échange.

Un acte relatif aux fonctions de Receveur-Général et de ministre des Travaux Publics.

Un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Atlantique et Nord-Ouest.

Un acte pour faire du premier juillet un jour de fête publique sous le nom de jour du Dominion.

Un acte pour amender un acte ayant pour but d'autoriser la procédure dans certains cas, des personnes accusées d'un crime capital ou de malversations dans les provinces d'Ontario et de Québec, et l'acte relatif aux convictions sommaires devant les juges de paix.

Un acte pour amender un acte ayant pour objet de pourvoir à une enquête plus sérieuse sur les moyens de corruption employés aux élections des membres de la Chambre des Communes.

Un acte pour amender l'acte d'incorporation de la "Confédération Life Association."

Un acte pour autoriser et confirmer un contrat de vente par les gardiens de la banque d'Épargne de Toronto à la Compagnie "Home Savings and Loan" (limitée).

Un acte pour amender un acte intitulé : "Un acte relatif au chemin de fer Intercolonial" passé dans la 33<sup>me</sup> année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria.

Un acte relatif à certaines ordonnances concernant les terres dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Un acte pour expliquer et amender l'acte relatif à l'appropriation de certaines terres de la Puissance dans le Manitoba.

Un acte pour amender l'acte de transfert de 1875 du chemin de fer Truro et Pictou.

Un acte pour amender les actes relatifs à l'Isolated Risk and Farmers Fire Insurance Company of Canada "et de changer son nom en celui de "Sovereign Fire Insurance Company of Canada."

Un acte pour pourvoir aux maladies contagieuses affectant les animaux.

Un acte pour amender l'acte concernant le Pilotage de 1873.

Un acte pour amender l'acte de 1874 concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien.

Un acte pour amender l'acte relatif au port de Pictou dans la Nouvelle-Ecosse.

Un acte pour enlever tous les doutes sur la véritable intention et le vrai sens de certaines provisions relatives à l'acte de 1878 sur la tempérance en Canada et y introduire certains amendements principalement en ce qui regarde le Manitoba.

Un acte pour amender un acte pour

incorporer la Compagnie du Tunnel de la Rivière Detroit.

Un acte pour amender l'acte d'incorporation du "Canada and Detroit River Bridge Company"

Un acte pour accorder un subside annuel pour la construction et le maintien des communications télégraphiques à Anticosti et aux îles de la Madeleine.

Un acte pour pourvoir au paiement d'une donation additionnelle temporaire à la Province de Manitoba.

Un acte relatif aux salaires des Juges des Cours de Comté de l'Île du Prince Edouard.

Un acte pour accorder certains pouvoirs à la Société permanente de Construction du District d'Iberville.

Un acte pour établir certaines provisions relatives à la Banque consolidee du Canada.

Un acte pour amender l'acte de juridiction maritime de 1877.

Un acte relatif aux sociétés de constructions faisant des affaires dans la province d'Ontario.

Un acte pour amender l'acte de 1873 concernant les marins.

Un acte relatif au port de Nord-Sidney dans la Nouvelle-Ecosse.

Un acte pour pourvoir à l'inspection, la garde et l'emmagasinement du Pétrole et des produits qui en dérivent.

Un acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie du chemin de fer "Coteau and Province Line and Bridge" et la compagnie du chemin de fer de Junction Montréal et de la ville d'Ottawa, et les actes amendants, et fusionner les dites compagnies.

Un acte pour autoriser la mise en vigueur pour une période limitée "l'acte de 1878 pour la meilleure prévention des crimes."

Un acte relatif à la garde des fous dangereux dans les territoires du Nord-Ouest.

Un acte relatif aux arbitres officiels.

Un acte pour amender une certaine partie de l'acte 33 Vict. chap. 46, relatif aux impôts et à la perception des droits sur les bois, bois de charpente, pins, cèdres et traverses de chemins de fer descendant la rivière Mora et de passant à travers le port de Belle ville.

Un acte pour amender l'acte de 1874 concernant le chemin de fer Pacifique Canadien.

Un acte pour pourvoir au salaire d'un juge additionnel de la cour supérieure du Nouveau-Brunswick et au salaire d'un juge de la Cour Suprême et de l'Équité de la Nouvelle-Ecosse.

Un acte pour amender et consolider les lois relatives aux Poids et Mesures.

Un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de colonisation du Sud-Est de la province de Manitoba.

Un acte pour amender l'acte de la présente session intitulé : "Un acte pour pourvoir à l'inspection, à la garde et à l'emmagasinement du pétrole et des produits qui en dérivent."

Un acte pour amender l'acte relatif aux Certificats des Capitaines et Maîtres de navires.

Un acte pour amender les actes relatifs à la "Trinity House" et aux Commissaires du Port de Montréal.

Un acte relatif aux marques de fabrique et aux dessins industriels.

Un acte pour amender l'acte relatif aux Banques et aux affaires de Banques, et les actes amendants.

Un acte pour pourvoir à la liquidation des affaires des Sociétés de Construction dans la province de Québec.

Un acte pour amender et consolider les divers actes relatifs aux terres publiques du Dominion.

Un acte pour changer les droits de Donaires et d'exécuteur.

Un acte pour l'acquisition par le Dominion d'une certaine portion du chemin de fer du Grand Tronc, pour faire partie du chemin de fer Intercolonial.

Un acte pour amender l'acte de 1876 concernant les Indiens.

Un acte pour les secours à accorder à Eliza Maria Campbell.

Un acte pour amender les actes relatifs à la Milice et à la défense de la Puissance du Canada.

Un acte pour amender et consolider l'acte de 1868 concernant les chemins de fer et les actes amendants.

Un acte pour amender l'acte relatif à la Cour Suprême et de l'Échiquier.

—Voici la division au Sénat sur la loi de faillite :

Pour l'abolition de la présente loi : —MM. les sénateurs Alexander, Allan, Archibald, Armand, Baillairgeon, Bellerose, de Boucherville, Bosford, Bureau, Chaffers, Chapais, Cormier, Dever, Dickey, Dumouchel, Girard, Guévremont, Haviland, Kaulbach, McLellan, [Londonderry], MacDonald, Pelletier, Poser, Read, Simpson, Stevens, Trudel.—27.

Contre : MM. les sénateurs Aikens, Benson, Brown, Campbell, Christie, Cornwall, Dickson, Fabre, Flint, Grant, Hamilton [Hawkesburg], Hamilton, [Kingston], Haythorne, Hope, Howland, Leonard, McClellan, McMasler, McPherson, Montgomery, Muirhead, Piquet, Penny, Resnor, Seymour, Smith, Sutherland, Thibault, Vidal, Wark, Willmot [Ora leur].—31.

## CONTRADICTIONS

Sous ce titre *Le Sorellois* publie des extraits de discours des chefs libéraux de cette Province sur le Libre-Echange et la Protection. En 1872, les libéraux avaient fait de la question de Protection un des articles de leur programme politique. Depuis, ils ont oublié ce fameux article comme bien d'autres promesses faites aux électeurs et qu'ils ont foulés aux pieds pendant leur passage au pouvoir. Aujourd'hui leurs organes s'évertuent à prouver que nos adversaires politiques suivent la même ligne de conduite qu'en 1872. Voyons si c'est bien vrai. Écoutez les parler de protection en 1872 et depuis :

"Il y a, disait l'hon. P. Pelletier, à côté de nous une population de 50 millions avec laquelle nous ne pouvons pas commercer. Notre pays a des avantages immenses, et c'est pourquoi encore le pays le plus arriéré de l'Amérique, grâce au manque d'encouragement donné aux manufactures."

Tirez votre chapeau, M. Pelletier, et demandez pardon à l'Éclair, car en ce temps-là vous étiez protectionniste et vous n'auriez pas dû l'être. La motion suivante fut un jour proposée :

"Que pour assurer le développement de notre agriculture, de notre commerce, et de notre industrie, amener le rapatriement de nos compatriotes en leur offrant un travail rémunérateur, attirer chez nous l'immigration, il est nécessaire que nous ayons toute facilité d'aider nos manufactures à soutenir la concurrence étrangère."

O Luc, est-ce possible, est-ce toi qui parles ainsi? Vite, demande pardon au Rédacteur de l'Éclair, parce qu'un jour tu fus protectionniste et que tu n'aurais jamais dû l'être.

Et LUI, le grand chef :

"Il est humiliant d'admettre qu'à près trois siècles d'existence, ce pays ne pourvoit pas encore à ses propres besoins; quoique la nature se soit montrée prodigue de ses dons pour en faire un pays manufacturier, il doit tirer encore sa consommation des pays étrangers."

Et cependant, vous M. Laurier, vous venez déclarer en plein Parlement que vous n'avez jamais changé d'allous donc.

Le lecteur veut il quelque chose de plus explicite encore de la part des libéraux de 1872? Écoutez :

"Q. Est-il de l'intérêt du Canada nous nous continuions à recevoir sans droit les produits américains pendant que les produits canadiens exportés au delà des lignes paient une taxe si élevée?"

"R. Non, ce n'est pas dans l'intérêt du pays. Je pense que nous ne devrions RIEN ADMETTRE EN FRANCHISE SI CE N'EST LA MATIÈRE PREMIÈRE REQUISE POUR NOS MANUFACTURES....."

Ce n'est pas en diminuant le prix de tout que nous arriverons à la richesse nationale. Plus nous payons, les mieux pour nous, pourvu que nos moyens de payer, augmentent avec les prix. Demandez à un ouvrier ce qu'il préfère des deux choses, la farine à \$4.50 par quart et pas d'ouvrage, ou la farine à \$6.00 et beaucoup d'ouvrage?"

Qui donc parle ainsi? Est-ce la Mineur?

Non. Est-ce le Canadien ou le Courrier du Canada?

Non. Est-ce quelque chef conservateur ou Sir John lui-même?

Non. C'est le premier ministre de Luc Letellier de St. Just, l'hon. M. Joly lui-même qui s'exprimait de cette manière en mars 1876.

Quand l'Éclair aura réussi à mettre d'accord, MM. Pelletier Letellier, Laurier, etc. de 1872 avec les chefs de l'opposition actuelle et à démontrer que M. Joly n'était pas protectionniste en 1876, nous lui promettons de lui dire autre chose. En attendant, nous tirons l'échelle et nous lui souhaitons succès dans l'explication des contradictions du parti libéral.

Voici comment l'Événement le principal organe des libéraux dans le district de Québec, apprécie la politique du gouvernement sur le Pacifique :

"La politique du gouvernement au sujet du Pacifique doit sembler à tous les esprits impartiaux absolument inattaquable. On ne peut la critiquer comme la politique fiscale qu'en se plaçant à un point de vue exclusivement anglais. Aussi le *Globe* met-il sur le même rang les deux politiques, et c'est au nom de l'intérêt britannique qu'il s'insurge tout d'abord contre les résolutions présentées par M. Tupper. C'est le comble de la folie, d'après lui, que de demander à l'Angleterre de prêter ses épaules à la plus grosse de fardeau qu'elle a mis sur les nôtres. Cette façon de raisonner, cette ardeur à sentir plus vivement que l'Angleterre même ce qui la peut blesser, n'a guère de chance de s'accueillir parmi nous. Les libéraux en se montrant, à la suite du *Globe*,

plus loyalistes que les conservateurs feraient sourire de leur zèle sans parvenir à faire croire à leur sincérité.

Le parti libéral bas canadien qui, avant 1874, voulait l'abandon du Pacifique, se doit à lui-même d'accepter ce qui s'en rapproche le plus. Il est tout naturel qu'il approuve un politique qui tend à nous libérer de charges qu'il jugeait alors avec raison au-dessus de nos forces. Ce n'est pas à ceux qui ont combattu l'annexion de la Colombie à tenir à ce que nous exécutions à nos frais tout ce qu'on lui a promis.

Durant son passage au pouvoir, le cabinet fédéral a tout fait pour se concilier cette exigeante province sans y réussir. On ne lui tenait aucun compte de ce qu'il offrit, et les exigences grandissaient à chaque proposition nouvelle, ou du moins restaient intraitables. L'art diplomatique de Lord Dufferin lui-même s'épuisa à la peine. Les Colombiens, tout en acceptant ces compliments demeurent insensibles à ses avances. C'est en vain qu'il payillonna autour d'eux; ils se donnerent garde pour ses sourires de lâcher leur proie.

Les libéraux veulent-ils, oubliant tout cela, tomber encore une fois aux pieds de la Colombie éplorée? Un refus bien net opposé à des exigences insensées, un traitement énergique auraient en raison en 1874 de ses larmes et de ses cris; félicitons-nous de ce qu'enfin on lui fait nettement sentir qu'elle ne peut attendre de nous l'impossible, et surtout de ce que, pour couper court aux tiraillements inutiles, on la mette en face de l'Angleterre qui nous a fait adopter la brouille sans la doter.

Nous avons beaucoup promis à la Colombie, trop promis; et chaque fois que nous lui offrons un peu moins, elle crie à la trahison et fait appel à l'Angleterre qui se croit obligée de dire un peu comme elle. L'Angleterre en sera moins tentée lorsqu'elle saura qu'elle est appelée avec nous à former la dot.

## LA GREVE DU CLERICALISME.

Sous ce titre : *la Grève du Clericalisme*, nous trouvons dans le *Paris Journal* un excellent article, d'où nous extrayons ce qui suit :

On a souvent parlé des grèves, et malgré le dogme indiscutable de la prospérité de la République, elles n'ont jamais été aussi fréquentes que pendant ces dernières années; mais il y a une grève spéciale à laquelle on n'a pas encore songé.

Supposons un instant que les prêtres et les religieux fassent une grève, ne fût-ce que d'une quinzaine. Supposons que tous les évêques disent à toute la société chrétienne : Pendant quinze jours, n'agissez plus, contentez vous de prier. Toutes les églises seront fermées, toutes les œuvres de charité seront interrompues.—Eh bien, s'il en était ainsi, nous assisterions à une des plus grandes catastrophes qui aient jamais accablé la société française.

Tout serait troublé, les berceaux et les tombes. Les gens qui ne mettent pas les pieds une fois par an dans une église seraient exaspérés de voir ces églises fermées; ils seraient furieux de ne plus pouvoir se marier ce vilement et d'être exposés à un enfouissement civil. Il y a une foule de traditions auxquelles les plus tièdes tiennent à leur insu. Se figure-t-on un vendredi-saint sans tonbeau, un dimanche de Rameaux sans buisson béni, un dimanche de Pâques sans *alleluia*? Il n'y aurait plus de crèche pour les petits enfants, qui deviendraient alors une terrible charge pour les parents, empêchés de se rendre au travail. Il n'y aurait plus d'asile, plus d'école, plus de sœurs garde-malades, plus de société de charité maternelle, plus d'orphelins, plus d'écoles professionnelles. Les pauvres n'auraient plus les fourneaux économiques de la société de Saint Vincent de Paul, les quêtes à domicile, les aumônes, que sais-je ?

Et alors les enfants rentrés chez leurs parents apporteraient dans les ménages le trouble, la misère et la gêne. Les malades appelleraient avec désespoir ces sœurs de charité qui ressemblaient à des anges gardiens et apportaient à leur chevet toutes les délicatesses de la femme; les misères autrefois consolées, maintenant réduites au désespoir, pousseraient des cris de détresse.

On s'apercevrait que ces frères qu'on qualifiait dédaigneusement d'ignorants, représentaient précisément la science distribuée aux pauvres; que ces sœurs, dont la cornette est insulcée, étaient les meilleures amies des humbles et des affligés; que ces curés, qu'on ridiculise chaque jour dans les caricatures des kiosques, étaient les plus sûrs intermédiaires entre le pauvre et le riche, et qu'on avait en eux de véritables ministres de la charité.

Et alors les pauvres diraient : Qui nous verra? Qui organisera ces vestiaires où nous trouvons de bons habits? Oh! sont les bonnes dames qui allaient dans les maisons quâter en notre faveur, et mettaient leur charme et leur élégance au profit de notre misère? Oh! sont ces sœurs qui donnaient la peine de réunir les débris provenant de la table des riches pour nourrir les affamés?

Les pères de familles diraient : Qui instruira, qui gardera nos enfants? Et ces Ames affligées qui succombent sous le fardeau de la vie, que devienraient-elles le jour où elles ne trouveraient plus d'aide pour pouvoir prier, où pourraient-elles trouver la force et les consolations qui leur manquent?

Alors, peut-être, au milieu de ce désarroi général, comprendrait-on la place énorme que tenait dans la société ce clericalisme, qu'on a indigne au peuple comme l'ennemi? Est-ce vous, républicains, qui trouverez parmi vos recrues laïques les dévouements nécessaires pour accomplir toutes les œuvres dont nous venons de parler? L'imprimerie nationale a publié, en 1877, un livre intitulé : *Manuel des œuvres religieuses et charitables*. Et vraiment on est confondu, en lisant ce livre, de voir qu'il n'y a pas de misère à laquelle ne corresponde un remède chrétien. La charité s'y montre non seulement sublime, mais ingénieuse, féconde en ressources, active, infatigable. Comme la foi, elle soulève des montagnes. Tout est prévu : la protection du premier âge, l'enseignement d'un état, le placement des apprentis et des domestiques, la manutention des pauvres, les vestiaires des paroisses, les caisses d'épargne, les hôpitaux, les asiles pour les vieillards; quand tous ces divers services auront été organisés, par qui les remplacerez vous, et quelle terrible responsabilité, le jour où vous vous trouverez en présence de toutes ces misères, que vous seriez, vous le savez bien, impuissants à soulager?

Alors, peut-être, au milieu de ce désarroi général, comprendrait-on la place énorme que tenait dans la société ce clericalisme, qu'on a indigne au peuple comme l'ennemi? Est-ce vous, républicains, qui trouverez parmi vos recrues laïques les dévouements nécessaires pour accomplir toutes les œuvres dont nous venons de parler? L'imprimerie nationale a publié, en 1877, un livre intitulé : *Manuel des œuvres religieuses et charitables*. Et vraiment on est confondu, en lisant ce livre, de voir qu'il n'y a pas de misère à laquelle ne corresponde un remède chrétien. La charité s'y montre non seulement sublime, mais ingénieuse, féconde en ressources, active, infatigable. Comme la foi, elle soulève des montagnes. Tout est prévu : la protection du premier âge, l'enseignement d'un état, le placement des apprentis et des domestiques, la manutention des pauvres, les vestiaires des paroisses, les caisses d'épargne, les hôpitaux, les asiles pour les vieillards; quand tous ces divers services auront été organisés, par qui les remplacerez vous, et quelle terrible responsabilité, le jour où vous vous trouverez en présence de toutes ces misères, que vous seriez, vous le savez bien, impuissants à soulager?

Alors, peut-être, au milieu de ce désarroi général, comprendrait-on la place énorme que tenait dans la société ce clericalisme, qu'on a indigne au peuple comme l'ennemi? Est-ce vous, républicains, qui trouverez parmi vos recrues laïques les dévouements nécessaires pour accomplir toutes les œuvres dont nous venons de parler? L'imprimerie nationale a publié, en 1877, un livre intitulé : *Manuel des œuvres religieuses et charitables*. Et vraiment on est confondu, en lisant ce livre, de voir qu'il n'y a pas de misère à laquelle ne corresponde un remède chrétien. La charité s'y montre non seulement sublime, mais ingénieuse, féconde en ressources, active, infatigable. Comme la foi, elle soulève des montagnes. Tout est prévu : la protection du premier âge, l'enseignement d'un état, le placement des apprentis et des domestiques, la manutention des pauvres, les vestiaires des paroisses, les caisses d'épargne, les hôpitaux, les asiles pour les vieillards; quand tous ces divers services auront été organisés, par qui les remplacerez vous, et quelle terrible responsabilité, le jour où vous vous trouverez en présence de toutes ces misères, que vous seriez, vous le savez bien, impuissants à soulager?

Alors, peut-être, au milieu de ce désarroi général, comprendrait-on la place énorme que tenait dans la société ce clericalisme, qu'on a indigne au peuple comme l'ennemi? Est-ce vous, républicains, qui trouverez parmi vos recrues laïques les dévouements nécessaires pour accomplir toutes les œuvres dont nous venons de parler? L'imprimerie nationale a publié, en 1877, un livre intitulé : *Manuel des œuvres religieuses et charitables*. Et vraiment on est confondu, en lisant ce livre, de voir qu'il n'y a pas de misère à laquelle ne corresponde un remède chrétien. La charité s'y montre non seulement sublime, mais ingénieuse, féconde en ressources, active, infatigable. Comme la foi, elle soulève des montagnes. Tout est prévu : la protection du premier âge, l'enseignement d'un état, le placement des apprentis et des domestiques, la manutention des pauvres, les vestiaires des paroisses, les caisses d'épargne, les hôpitaux, les asiles pour les vieillards; quand tous ces divers services auront été organisés, par qui les remplacerez vous, et quelle terrible responsabilité, le jour où vous vous trouverez en présence de toutes ces misères, que vous seriez, vous le savez bien, impuissants à soulager?

Alors, peut-être, au milieu de ce désarroi général, comprendrait-on la place énorme que tenait dans la société ce clericalisme, qu'on a indigne au peuple comme l'ennemi? Est-ce vous, républicains, qui trouverez parmi vos recrues laïques les dévouements nécessaires pour accomplir toutes les œuvres dont nous venons de parler? L'imprimerie nationale a publié, en 1877, un livre intitulé : *Manuel des œuvres religieuses et charitables*. Et vraiment on est confondu, en lisant ce livre, de voir qu'il n'y a pas de misère à laquelle ne corresponde un remède chrétien. La charité s'y montre non seulement sublime, mais ingénieuse, féconde en ressources, active, infatigable. Comme la foi, elle soulève des montagnes. Tout est prévu : la protection du premier âge, l'enseignement d'un état, le placement des apprentis et des domestiques, la manutention des pauvres, les vestiaires des paroisses, les caisses d'épargne, les hôpitaux, les asiles pour les vieillards; quand tous ces divers services auront été organisés, par qui les remplacerez vous, et quelle terrible responsabilité, le jour où vous vous trouverez en présence de toutes ces misères, que vous seriez, vous le savez bien, impuissants à soulager?

Alors, peut-être, au milieu de ce désarroi général, comprendrait-on la place énorme que tenait dans la société ce clericalisme, qu'on a indigne au peuple comme l'ennemi? Est-ce vous, républicains, qui trouverez parmi vos recrues laïques les dévouements nécessaires pour accomplir toutes les œuvres dont nous venons de parler? L'imprimerie nationale a publié, en 1877, un livre intitulé : *Manuel des œuvres religieuses et charitables*. Et vraiment on est confondu, en lisant ce livre, de voir qu'il n'y a pas de misère à laquelle ne corresponde un remède chrétien. La charité s'y montre non seulement sublime, mais ingénieuse, féconde en ressources, active, infatigable. Comme la foi, elle soulève des montagnes. Tout est prévu : la protection du premier âge, l'enseignement d'un état, le placement des apprentis et des domestiques, la manutention des pauvres, les vestiaires des paroisses, les caisses d'épargne, les hôpitaux, les asiles pour les vieillards; quand tous ces divers services auront été organisés, par qui les remplacerez vous, et quelle terrible responsabilité, le jour où vous vous trouverez en présence de toutes ces misères, que vous seriez, vous le savez bien, impuissants à soulager?

Alors, peut-être, au milieu de ce désarroi général, comprendrait-on la place énorme que tenait dans la société ce clericalisme, qu'on a indigne au peuple comme l'ennemi? Est-ce vous, républicains, qui trouverez parmi vos recrues laïques les dévouements nécessaires pour accomplir toutes les œuvres dont nous venons de parler? L'imprimerie nationale a publié, en 1877, un livre intitulé : *Manuel des œuvres religieuses et charitables*. Et vraiment on est confondu, en lisant ce livre, de voir qu'il n'y a pas de misère à laquelle



AVIS.

Je soussigné, curateur nommé à Meise Bonin, donne avis que je ne solderai aucune dette créée par le dit Meise Bonin.

LA CORPORATION DE LA VILLE DE JOLIETTE

offre en vente UNE POMPE à incendie, (LA QUEEN) et six extincteurs (Triumph) aux conditions les plus faciles.

AVIS

Demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, par la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du Comté de Joliette, pour l'adoption d'un acte pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "La Métropolitaine".

NOTICE.

Application will be made to the Legislature of the Province of Quebec at its next session on behalf of the Mutual Fire Insurance Company of the County of Joliette, for an act to change the name of the Company to "The Metropolitan Mutual Fire Insurance Company," establish its head office in Montreal, and extend its powers generally and that better provisions be made for carrying on the business of said Company.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND & FILS. MONTREAL.

Almanach Agricole, Commercial et Historique de J. B. ROLLAND & FILS pour 1879. C'est l'Almanach le plus complet et qui donne le plus de renseignements sur le Clergé et le gouvernement du Canada, les cours, le service postal, les lois de pêche et de chasse, etc., 5 cent.

Almanach des Familles de J. B. ROLLAND & FILS pour 1879. C'est un Almanach indispensable dans les familles, par les recettes, les procédés économiques, les historiettes, etc., etc., qu'il contient et qui le rendent si attrayant pour tout le monde, 5 cent.

Calendrier de la Puissance du Canada pour 1879, contenant la liste du clergé de la Puissance et le calendrier ecclésiastique publié par la maison J. B. Rolland et Fils, 5 cent.

Cos deux almanachs et le calendrier, 16 cent. franco par la poste.

CARTES A JOUER TRIPLICATES. Cos cartes sont supérieures à toutes celles qui sont en usage dans le Canada, pour le fini, la beauté et la facilité avec laquelle on reconnaît chacune d'elles, car dans les angles des cartes est représenté en petit la valeur de la carte, ce qui les rend très commodes pour tous les jeux où l'on doit tenir un grand nombre de cartes à la fois dans la main. Le prix en est très modique, il y en a de 25 cent., 30 et 35 cent. franco par la poste.

SERIE ILLUSTREE DE LIVRES DE LECTURE DE A. N. MONPETIT, QUI ONT OBTENU UNE MEDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION DE PARIS 1878.

Premier livre, in 18, \$1.20 la douz. Deuxième livre, in 18, \$1.80 la douz. Troisième livre, in 18, \$2.40 la douz. Quatrième livre, in 18, \$3 la douz. Cinquième livre, in 12, \$6 la douz.

METHODE DE LECTURE ET DE PRONONCIATION. d'après la méthode Michel par Monpetit et Marquette.

Livre de l'élève, in 18, illustré 40 cts. la douz. Livre du maître, in 18, \$1.00 la douz.

LES MEILLEURES GEOGRAPHIES. sont celles de l'abbé Holmes nouvelle édition revues par l'abbé L. O. Gauthier.

Éléments de géographie moderne, in 12, cartonné, \$1.20 la douz. Abrégé de géographie moderne, in 12, pleine reliure toile, \$4.00 la douz.

NOUVELLE CARTE DE LA PUISSANCE DU CANADA, EN FRANÇAIS. de 26 sur 24 pouces, colorée, collée sur toile, vernie et montée sur rouleaux, \$2.50 chaque.

Histoire Sainte illustrée, approuvée par Mgr. l'Evêque de Montréal; in 18 cart. \$1.50 la douz. Histoire de France illustrée, approuvée par Mgr. l'Evêque de Montréal; in 18, cart. \$1.80 la douz.

Éléments d'Algèbre théorique et pratique d'après Eysserie et Pascal; in 12 pleine reliure toile; 50 cent. chaque. Tous ces livres sont en vente à la librairie de

J. B. ROLLAND & FILS. Nos. 12 et 14, Rue St. Vincent, Montréal. Nov. 878 2mp.

5000 Robes de Buffle

Venant d'être reçues, un lot magnifique de Robes de Buffle du Nord-Ouest, à vendre à bas prix chez GREENE & SONS. 517, 519, 521, 523, 525, 527, 529, 531, 533, 535, 537, 539, 541, 543, 545, 547, 549, 551, 553, 555, 557, 559, 561, 563, 565, 567, 569, 571, 573, 575, 577, 579, 581, 583, 585, 587, 589, 591, 593, 595, 597, 599, 601, 603, 605, 607, 609, 611, 613, 615, 617, 619, 621, 623, 625, 627, 629, 631, 633, 635, 637, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 653, 655, 657, 659, 661, 663, 665, 667, 669, 671, 673, 675, 677, 679, 681, 683, 685, 687, 689, 691, 693, 695, 697, 699, 701, 703, 705, 707, 709, 711, 713, 715, 717, 719, 721, 723, 725, 727, 729, 731, 733, 735, 737, 739, 741, 743, 745, 747, 749, 751, 753, 755, 757, 759, 761, 763, 765, 767, 769, 771, 773, 775, 777, 779, 781, 783, 785, 787, 789, 791, 793, 795, 797, 799, 801, 803, 805, 807, 809, 811, 813, 815, 817, 819, 821, 823, 825, 827, 829, 831, 833, 835, 837, 839, 841, 843, 845, 847, 849, 851, 853, 855, 857, 859, 861, 863, 865, 867, 869, 871, 873, 875, 877, 879, 881, 883, 885, 887, 889, 891, 893, 895, 897, 899, 901, 903, 905, 907, 909, 911, 913, 915, 917, 919, 921, 923, 925, 927, 929, 931, 933, 935, 937, 939, 941, 943, 945, 947, 949, 951, 953, 955, 957, 959, 961, 963, 965, 967, 969, 971, 973, 975, 977, 979, 981, 983, 985, 987, 989, 991, 993, 995, 997, 999, 1001, 1003, 1005, 1007, 1009, 1011, 1013, 1015, 1017, 1019, 1021, 1023, 1025, 1027, 1029, 1031, 1033, 1035, 1037, 1039, 1041, 1043, 1045, 1047, 1049, 1051, 1053, 1055, 1057, 1059, 1061, 1063, 1065, 1067, 1069, 1071, 1073, 1075, 1077, 1079, 1081, 1083, 1085, 1087, 1089, 1091, 1093, 1095, 1097, 1099, 1101, 1103, 1105, 1107, 1109, 1111, 1113, 1115, 1117, 1119, 1121, 1123, 1125, 1127, 1129, 1131, 1133, 1135, 1137, 1139, 1141, 1143, 1145, 1147, 1149, 1151, 1153, 1155, 1157, 1159, 1161, 1163, 1165, 1167, 1169, 1171, 1173, 1175, 1177, 1179, 1181, 1183, 1185, 1187, 1189, 1191, 1193, 1195, 1197, 1199, 1201, 1203, 1205, 1207, 1209, 1211, 1213, 1215, 1217, 1219, 1221, 1223, 1225, 1227, 1229, 1231, 1233, 1235, 1237, 1239, 1241, 1243, 1245, 1247, 1249, 1251, 1253, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1265, 1267, 1269, 1271, 1273, 1275, 1277, 1279, 1281, 1283, 1285, 1287, 1289, 1291, 1293, 1295, 1297, 1299, 1301, 1303, 1305, 1307, 1309, 1311, 1313, 1315, 1317, 1319, 1321, 1323, 1325, 1327, 1329, 1331, 1333, 1335, 1337, 1339, 1341, 1343, 1345, 1347, 1349, 1351, 1353, 1355, 1357, 1359, 1361, 1363, 1365, 1367, 1369, 1371, 1373, 1375, 1377, 1379, 1381, 1383, 1385, 1387, 1389, 1391, 1393, 1395, 1397, 1399, 1401, 1403, 1405, 1407, 1409, 1411, 1413, 1415, 1417, 1419, 1421, 1423, 1425, 1427, 1429, 1431, 1433, 1435, 1437, 1439, 1441, 1443, 1445, 1447, 1449, 1451, 1453, 1455, 1457, 1459, 1461, 1463, 1465, 1467, 1469, 1471, 1473, 1475, 1477, 1479, 1481, 1483, 1485, 1487, 1489, 1491, 1493, 1495, 1497, 1499, 1501, 1503, 1505, 1507, 1509, 1511, 1513, 1515, 1517, 1519, 1521, 1523, 1525, 1527, 1529, 1531, 1533, 1535, 1537, 1539, 1541, 1543, 1545, 1547, 1549, 1551, 1553, 1555, 1557, 1559, 1561, 1563, 1565, 1567, 1569, 1571, 1573, 1575, 1577, 1579, 1581, 1583, 1585, 1587, 1589, 1591, 1593, 1595, 1597, 1599, 1601, 1603, 1605, 1607, 1609, 1611, 1613, 1615, 1617, 1619, 1621, 1623, 1625, 1627, 1629, 1631, 1633, 1635, 1637, 1639, 1641, 1643, 1645, 1647, 1649, 1651, 1653, 1655, 1657, 1659, 1661, 1663, 1665, 1667, 1669, 1671, 1673, 1675, 1677, 1679, 1681, 1683, 1685, 1687, 1689, 1691, 1693, 1695, 1697, 1699, 1701, 1703, 1705, 1707, 1709, 1711, 1713, 1715, 1717, 1719, 1721, 1723, 1725, 1727, 1729, 1731, 1733, 1735, 1737, 1739, 1741, 1743, 1745, 1747, 1749, 1751, 1753, 1755, 1757, 1759, 1761, 1763, 1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777, 1779, 1781, 1783, 1785, 1787, 1789, 1791, 1793, 1795, 1797, 1799, 1801, 1803, 1805, 1807, 1809, 1811, 1813, 1815, 1817, 1819, 1821, 1823, 1825, 1827, 1829, 1831, 1833, 1835, 1837, 1839, 1841, 1843, 1845, 1847, 1849, 1851, 1853, 1855, 1857, 1859, 1861, 1863, 1865, 1867, 1869, 1871, 1873, 1875, 1877, 1879, 1881, 1883, 1885, 1887, 1889, 1891, 1893, 1895, 1897, 1899, 1901, 1903, 1905, 1907, 1909, 1911, 1913, 1915, 1917, 1919, 1921, 1923, 1925, 1927, 1929, 1931, 1933, 1935, 1937, 1939, 1941, 1943, 1945, 1947, 1949, 1951, 1953, 1955, 1957, 1959, 1961, 1963, 1965, 1967, 1969, 1971, 1973, 1975, 1977, 1979, 1981, 1983, 1985, 1987, 1989, 1991, 1993, 1995, 1997, 1999, 2001, 2003, 2005, 2007, 2009, 2011, 2013, 2015, 2017, 2019, 2021, 2023, 2025, 2027, 2029, 2031, 2033, 2035, 2037, 2039, 2041, 2043, 2045, 2047, 2049, 2051, 2053, 2055, 2057, 2059, 2061, 2063, 2065, 2067, 2069, 2071, 2073, 2075, 2077, 2079, 2081, 2083, 2085, 2087, 2089, 2091, 2093, 2095, 2097, 2099, 2101, 2103, 2105, 2107, 2109, 2111, 2113, 2115, 2117, 2119, 2121, 2123, 2125, 2127, 2129, 2131, 2133, 2135, 2137, 2139, 2141, 2143, 2145, 2147, 2149, 2151, 2153, 2155, 2157, 2159, 2161, 2163, 2165, 2167, 2169, 2171, 2173, 2175, 2177, 2179, 2181, 2183, 2185, 2187, 2189, 2191, 2193, 2195, 2197, 2199, 2201, 2203, 2205, 2207, 2209, 2211, 2213, 2215, 2217, 2219, 2221, 2223, 2225, 2227, 2229, 2231, 2233, 2235, 2237, 2239, 2241, 2243, 2245, 2247, 2249, 2251, 2253, 2255, 2257, 2259, 2261, 2263, 2265, 2267, 2269, 2271, 2273, 2275, 2277, 2279, 2281, 2283, 2285, 2287, 2289, 2291, 2293, 2295, 2297, 2299, 2301, 2303, 2305, 2307, 2309, 2311, 2313, 2315, 2317, 2319, 2321, 2323, 2325, 2327, 2329, 2331, 2333, 2335, 2337, 2339, 2341, 2343, 2345, 2347, 2349, 2351, 2353, 2355, 2357, 2359, 2361, 2363, 2365, 2367, 2369, 2371, 2373, 2375, 2377, 2379, 2381, 2383, 2385, 2387, 2389, 2391, 2393, 2395, 2397, 2399, 2401, 2403, 2405, 2407, 2409, 2411, 2413, 2415, 2417, 2419, 2421, 2423, 2425, 2427, 2429, 2431, 2433, 2435, 2437, 2439, 2441, 2443, 2445, 2447, 2449, 2451, 2453, 2455, 2457, 2459, 2461, 2463, 2465, 2467, 2469, 2471, 2473, 2475, 2477, 2479, 2481, 2483, 2485, 2487, 2489, 2491, 2493, 2495, 2497, 2499, 2501, 2503, 2505, 2507, 2509, 2511, 2513, 2515, 2517, 2519, 2521, 2523, 2525, 2527, 2529, 2531, 2533, 2535, 2537, 2539, 2541, 2543, 2545, 2547, 2549, 2551, 2553, 2555, 2557, 2559, 2561, 2563, 2565, 2567, 2569, 2571, 2573, 2575, 2577, 2579, 2581, 2583, 2585, 2587, 2589, 2591, 2593, 2595, 2597, 2599, 2601, 2603, 2605, 2607, 2609, 2611, 2613, 2615, 2617, 2619, 2621, 2623, 2625, 2627, 2629, 2631, 2633, 2635, 2637, 2639, 2641, 2643, 2645, 2647, 2649, 2651, 2653, 2655, 2657, 2659, 2661, 2663, 2665, 2667, 2669, 2671, 2673, 2675, 2677, 2679, 2681, 2683, 2685, 2687, 2689, 2691, 2693, 2695, 2697, 2699, 2701, 2703, 2705, 2707, 2709, 2711, 2713, 2715, 2717, 2719, 2721, 2723, 2725, 2727, 2729, 2731, 2733, 2735, 2737, 2739, 2741, 2743, 2745, 2747, 2749, 2751, 2753, 2755, 2757, 2759, 2761, 2763, 2765, 2767, 2769, 2771, 2773, 2775, 2777, 2779, 2781, 2783, 2785, 2787, 2789, 2791, 2793, 2795, 2797, 2799, 2801, 2803, 2805, 2807, 2809, 2811, 2813, 2815, 2817, 2819, 2821, 2823, 2825, 2827, 2829, 2831, 2833, 2835, 2837, 2839, 2841, 2843, 2845, 2847, 2849, 2851, 2853, 2855, 2857, 2859, 2861, 2863, 2865, 2867, 2869, 2871, 2873, 2875, 2877, 2879, 2881, 2883, 2885, 2887, 2889, 2891, 2893, 2895, 2897, 2899, 2901, 2903, 2905, 2907, 2909, 2911, 2913, 2915, 2917, 2919, 2921, 2923, 2925, 2927, 2929, 2931, 2933, 2935, 2937, 2939, 2941, 2943, 2945, 2947, 2949, 2951, 2953, 2955, 2957, 2959, 2961, 2963, 2965, 2967, 2969, 2971, 2973, 2975, 2977, 2979, 2981, 2983, 2985, 2987, 2989, 2991, 2993, 2995, 2997, 2999, 3001, 3003, 3005, 3007, 3009, 3011, 3013, 3015, 3017, 3019, 3021, 3023, 3025, 3027, 3029, 3031, 3033, 3035, 3037, 3039, 3041, 3043, 3045, 3047, 3049, 3051, 3053, 3055, 3057, 3059, 3061, 3063, 3065, 3067, 3069, 3071, 3073, 3075, 3077, 3079, 3081, 3083, 3085, 3087, 3089, 3091, 3093, 3095, 3097, 3099, 3101, 3103, 3105, 3107, 3109, 3111, 3113, 3115, 3117, 3119, 3121, 3123, 3125, 3127, 3129, 3131, 3133, 3135, 3137, 3139, 3141, 3143, 3145, 3147, 3149, 3151, 3153, 3155, 3157, 3159, 3161, 3163, 3165, 3167, 3169, 3171, 3173, 3175, 3177, 3179, 3181, 3183, 3185, 3187, 3189, 3191, 3193, 3195, 3197, 3199, 3201, 3203, 3205, 3207, 3209, 3211, 3213, 3215, 3217, 3219, 3221, 3223, 3225, 3227, 3229, 3231, 3233, 3235, 3237, 3239, 3241, 3243, 3245, 3247, 3249, 3251, 3253, 3255, 3257, 3259, 3261, 3263, 3265, 3267, 3269, 3271, 3273, 3275, 3277, 3279, 3281, 3283, 3285, 3287, 3289, 3291, 3293, 3295, 3297, 3299, 3301, 3303, 3305, 3307, 3309, 3311, 3313, 3315, 3317, 3319, 3321, 3323, 3325, 3327, 3329, 3331, 3333, 3335, 3337, 3339, 3341, 3343, 3345, 3347, 3349, 3351, 3353, 3355, 3357, 3359, 3361, 3363, 3365, 3367, 3369, 3371, 3373, 3375, 3377, 3379, 3381, 3383, 3385, 3387, 3389, 3391, 3393, 3395, 3397, 3399, 3401, 3403, 3405, 3407, 3409, 3411, 3413, 3415, 3417, 3419, 3421, 3423, 3425, 3427, 3429, 3431, 3433, 3435, 3437, 3439, 3441, 3443, 3445, 3447, 3449, 3451, 3453, 3455, 3457, 3459, 3461, 3463, 3465, 3467, 3469, 3471, 3473, 3475, 3477, 3479, 3481, 3483, 3485, 3487, 3489, 3491, 3493, 3495, 3497, 3499, 3501, 3503, 3505, 3507, 3509, 3511, 3513, 3515, 3517, 3519, 3521, 3523, 3525, 3527, 3529, 3531, 3533, 3535, 3537, 3539, 3541, 3543, 3545, 3547, 3549, 3551, 3553, 3555, 3557, 3559, 3561, 3563, 3565, 3567, 3569, 3571, 3573, 3575, 3577, 3579, 3581, 3583, 3585, 3587, 3589, 3591, 3593, 3595, 3597, 3599, 3601, 3603, 3605, 3607, 3609, 3611, 3613, 3615, 3617, 3619, 3621, 3623, 3625, 3627, 3629, 3631, 3633, 3635, 3637, 3639, 3641, 3643, 3645, 3647, 3649, 3651, 3653, 3655, 3657, 3659, 3661, 3663, 3665, 3667, 3669, 3671, 3673, 3675, 3677, 3679, 3681, 3683, 3685, 3687, 3689, 3691, 3693, 3695, 3697, 3699, 3701, 3703, 3705, 3707, 3709, 3711, 3713, 3715, 3717, 3719, 3721, 3723, 3725, 3727, 3729, 3731, 3733, 3735, 3737, 3739, 3741, 3743, 3745, 3747, 3749, 3751, 3753, 3755, 3757, 3759, 3761, 3763, 3765, 3767, 3769, 3771, 3773, 3775, 3777, 3779, 3781, 3783, 3785, 3787, 3789, 3791, 3793, 3795, 3797, 3799, 3801, 3803, 3805, 3807, 3809, 3811, 3813, 3815, 3817, 3819, 3821, 3823, 3825, 3827, 3829, 3831, 3833, 3835, 3837, 3839, 3841, 3843, 3845, 3847, 3849, 3851, 3853, 3855, 3857, 3859, 3861, 3863, 3865, 3867, 3869, 3871, 3873, 3875, 3877, 3879, 3881, 3883, 3885, 3887, 3889, 3891, 3893, 3895, 3897, 3899, 3901, 3903, 3905, 3907, 3909, 3911, 3913, 3915, 3917, 3919, 3921, 3923, 3925, 3927, 3929, 3931, 3933, 3935, 3937, 3939, 3941, 3943, 3945, 3947, 3949, 3951, 3953, 3955, 3957, 3959, 3961, 3963, 3965, 3967, 3969, 3971, 3973, 3975, 3977, 3979, 3981, 3983, 3985, 3987, 3989, 3991, 3993, 3995, 3997, 3999, 4001, 4003, 4005, 4007, 4009, 4011, 4013, 4015, 4017, 4019, 4021, 4023, 4025, 4027, 4029, 4031, 4033, 4035, 4037, 4039, 4041, 4043, 4045, 4047, 4049, 4051, 4053, 4055, 4057, 4059, 4061, 4063